



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 20 MAI 2026**

**Date de convocation :**

13/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TÉCHÉNÉ Catherine, **Adjoint**s, Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, BOUSCAIL Anne-Marie, LABARTHE Agnès, LISCIO Olivier, PEREZ Laure, CARDON Didier, FRANCH Tristan, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, BOUSSELET Angélique, LOPEZ Raphaël, CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGÈS Caroline, ALESSANDRIA Annabelle, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : M. VILARDELL Jean-Pierre (pouvoir à Mme GILI Valérie),

M. Yannick SOTO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026/30 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MAPA (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE) DE LA COMMUNE.**

**Le conseil municipal,**

Vu les seuils applicables aux marchés passés en application du code de la commande publique, Le Maire propose de créer une commission MAPA qui sera chargée d'examiner les candidatures et les offres, pour donner son avis sur le choix des entreprises, en ce qui concerne les MAPA d'au moins 40 000 € HT.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE** la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés supérieurs à 40 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses ;

**PRECISE** que la commission MAPA pourra proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;

**PRÉCISE** que la commission MAPA sera présidée par le Maire et sera composée des mêmes membres que pour la commission CAO.

**Titulaires** : Jacques Storch - Michaël Mesa - Jean-Pierre Vilardell - Jean-Luc Watteau - Emilie Crouilles Gaborit

**Suppléants** : Catherine Téchené - Didier Cardon - Galdric Montanola - Valérie Gili - Caroline Pagès

**PRECISE** que chaque membre susvisé aura voix délibérative ;

**PRECISE** qu'il n'y aura pas de quorum obligatoire et que la convocation de la commission MAPA suivra les règles identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres ;

**PRECISE** que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :

- le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;
- le directeur et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics ;
- tout autre personne sur invitation du Maire.

**DONNE DELEGATION** au Maire, en application de l'article L2122-22 4° du CGCT et pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation de pouvoir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 20 mai 2026

**Le Maire,**



**Alain FABRESSE**